



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 69413

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes manifestées par les associations d'aide à domicile du Nord du fait de l'insuffisance du nombre d'heures d'aides ménagères notifié par la CRAM Nord-Picardie. Il s'avère en effet que la dotation en heures allouée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour la région Nord-Picardie connaît une baisse sensible de l'ordre de 25 % par rapport à celle de 2004. Cette décision suscite l'émotion des acteurs de terrain du secteur de l'aide à domicile dans la mesure où elle méconnaît les taux de mortalité et de morbidité du Nord - Pas-de-Calais, qui sont parmi les plus mauvais de France, ainsi que le vieillissement de la population régionale qui entraîne un accroissement des demandes de prise en charge et qui, par conséquent, nécessiterait une augmentation du nombre d'heures d'aide. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux besoins recensés en matière d'aide à domicile dans le Nord - Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69413

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6569